

# URPS MK GRAND EST

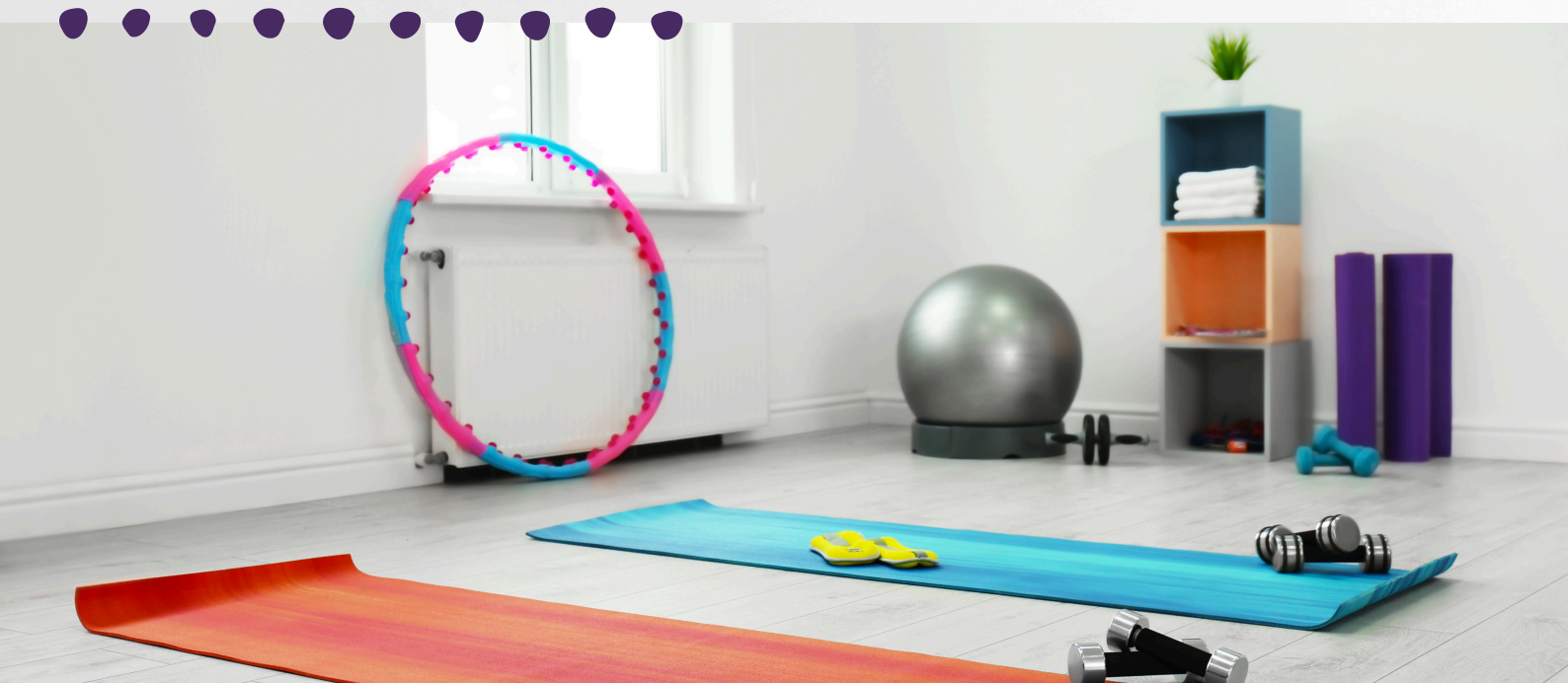
## *Le bulletin d'information*



L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est a été créée officiellement par un décret paru au Journal Officiel le 02 juin 2010, afin d'être l'interlocuteur des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le cadre de la nouvelle organisation régionale de la santé. Nous représentons les **6900 MK** libéraux du Grand Est.

### DANS CE NUMERO

- PAGE 02** Édito présidente : introduction
- PAGE 03** Suite et fin de l'édito général
- PAGE 04** Formations : AFGSU et entretien motivationnel
- PAGE 05** Expérimentation accès direct
- PAGE 06** Zonage 2026 et bilans carbone des cabinets
- PAGE 07** KinéGarde saison 2025-2026
- PAGE 08** Signature du premier CPOM URPS GE / ARS GE
- PAGE 09** CPOM en détails
- PAGE 10** Congrès Maison des URPS
- PAGE 11** Partenariat SPS et KinéAnnur
- PAGE 12** Mot de clôture et contacts



# Édito de la Présidente



*Chers confrères, chères consoeurs,*

L'année 2025 aura marqué une étape importante pour notre profession et pour l'URPS MK Grand Est. Dans un contexte de transformation profonde de notre système de santé, nous avons fait le choix d'agir avec détermination afin d'accompagner l'évolution de l'exercice des masseurs-kinésithérapeutes, de soutenir les professionnels de terrain et de préparer l'avenir de notre profession.

Ces engagements s'inscrivent pleinement dans les enjeux actuels de santé publique, mais également dans les défis sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

## Une dynamique interprofessionnelle renforcée

L'année 2025 a été marquée par notre participation active à l'élaboration du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre la Maison des URPS Grand Est — réunissant l'ensemble des URPS de la région, dont votre URPS MK — et l'ARS Grand Est. Ce travail collectif, concrétisé lors du deuxième Congrès de la Maison des URPS organisé les 13 et 14 mars 2025 à Strasbourg, vient renforcer la dynamique interprofessionnelle engagée depuis plusieurs années.

Il traduit une volonté commune d'améliorer l'organisation de l'offre de soins, de fluidifier les parcours patients et de développer une approche coordonnée de la santé, intégrant pleinement le concept de "One Health" : une vision globale qui relie la santé humaine, la santé des soignants et la santé environnementale. Aujourd'hui, la coordination interprofessionnelle n'est plus seulement une ambition organisationnelle ; elle constitue une nécessité pour répondre **efficacement aux besoins croissants de la population et garantir des prises en charge de qualité**. Dans cette dynamique, la place du masseur-kinésithérapeute doit continuer à être reconnue, valorisée et pleinement intégrée aux parcours de santé.

## Une profession engagée dans la transition écologique

Le système de santé français représente aujourd'hui près de 8% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Face à cette réalité, notre profession a également un rôle à jouer. En collaboration avec l'ensemble des URPS MK de France, un projet national ambitieux a ainsi été lancé afin d'accompagner les MK vers une pratique plus durable et plus responsable.

Cet outil inédit permettra aux professionnels d'évaluer l'impact environnemental de leur activité et d'identifier des solutions concrètes pour réduire l'empreinte écologique de leurs cabinets et de leurs pratiques. Au-delà des enjeux environnementaux, cette démarche reflète une conviction forte : la santé de nos patients, celle des soignants et celle de notre environnement sont indissociables. La transition écologique du système de santé est désormais une responsabilité collective, que nous devons porter ensemble, avec pragmatisme et engagement.



## Un premier CPOM pour l'URPS MK Grand Est

L'année 2025 aura également été marquée par la signature du tout premier CPOM entre l'URPS MK Grand Est et l'ARS Grand Est. Cette étape majeure vient reconnaître le rôle essentiel de notre profession dans l'organisation territoriale des soins et formalise notre engagement autour de trois axes prioritaires :

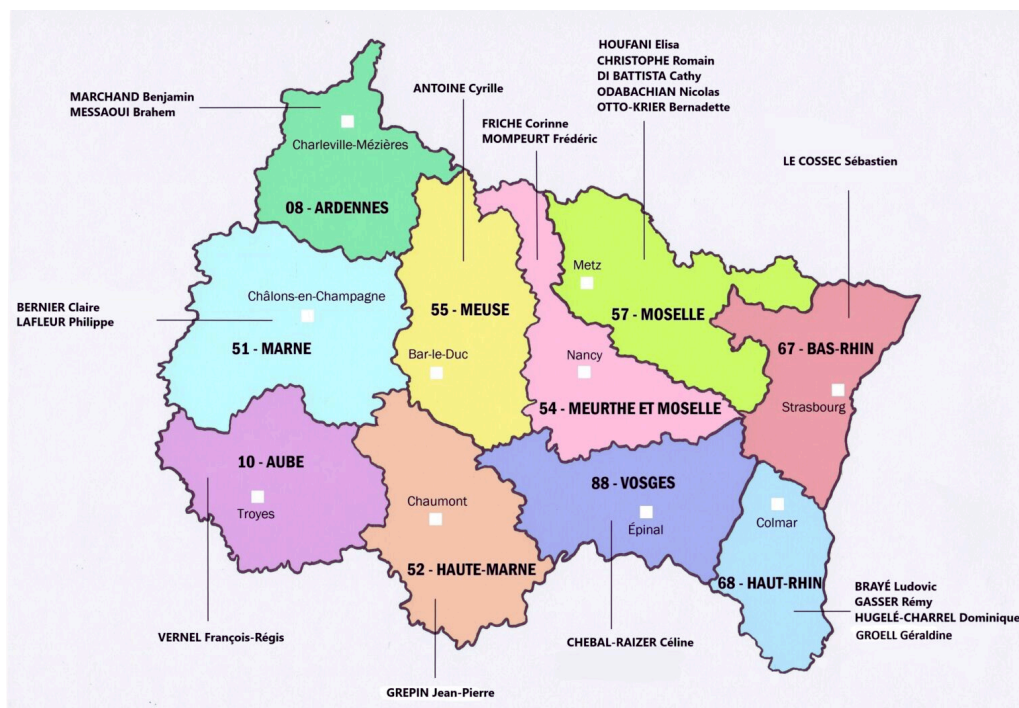
- la coordination des parcours de santé ;
- l'amélioration de l'accès aux soins ;
- le développement de la prévention.

Ce contrat constitue un véritable cadre stratégique pour les années à venir. Il traduit notre volonté de répondre concrètement aux besoins de la population tout en accompagnant les attentes et les évolutions de l'exercice des masseurs-kinésithérapeutes.

L'année 2025 aura ainsi posé les fondations de nos orientations collectives. Les années à venir seront désormais celles de la mise en œuvre, de l'action et de la concrétisation de ces engagements au service de notre profession et de nos patients.

## Une relation de proximité

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un de vos élus de proximité car nous sommes tous répartis sur les 10 départements du Grand Est, au plus proche de vous. Contactez notre secrétariat qui vous mettra en relation avec l' élu souhaité, qui prendra un grand plaisir à répondre à vos interrogations, et vous guider dans vos démarches.



*Je reste à votre écoute et vous remercie sincèrement pour votre confiance, votre soutien et votre participation active à la vie de notre URPS.*

**Corinne FRICHE - Présidente URPS MK Grand Est**

# Formations

Se former pour faire évoluer nos pratiques : des formations au service des MK du Grand Est.

Dans un contexte où les pratiques professionnelles évoluent rapidement et où les attentes des patients se transforment, la formation constitue plus que jamais un levier essentiel pour accompagner les masseurs-kinésithérapeutes dans leur exercice quotidien.

Tout au long de l'année 2025 et en continuant durant 2026, l'URPS MK Grand Est a poursuivi son engagement en proposant des actions de formation concrètes, adaptées aux réalités du terrain et aux évolutions de notre profession. Sécurité des soins, qualité de la relation thérapeutique, évolution des compétences et nouvelles organisations de soins : autant de thématiques qui ont guidé nos choix afin d'apporter des outils utiles, directement mobilisables dans la pratique quotidienne.



## AFGSU niv-2 : renforcer les compétences face aux situations d'urgence

Parce que les professionnels de santé peuvent être confrontés à des situations d'urgence à tout moment de leur exercice, l'URPS MK Grand Est a souhaité accompagner les kinésithérapeutes dans le renouvellement et l'acquisition de l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence).

Cette formation permet aux professionnels :

- d'acquérir les réflexes essentiels face à une urgence vitale ;
- de savoir alerter et intervenir efficacement ;
- de maîtriser les gestes de premiers secours adaptés au contexte de soins ;
- d'actualiser leurs connaissances conformément aux recommandations en vigueur.

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'AFGSU constitue un véritable outil de sécurisation des pratiques professionnelles. Elle permet également de renforcer la confiance des praticiens dans la gestion de situations parfois rares mais potentiellement critiques.

Face aux enjeux actuels de qualité et de sécurité des soins, cette montée en compétence apparaît aujourd'hui indispensable pour l'ensemble des professionnels de santé.

👉 Intéressé ? N'attendez pas pour vous inscrire et bénéficier d'une prise en charge exceptionnelle ! Contact : [secretariat@urpsmk.fr](mailto:secretariat@urpsmk.fr)

## Entretien motivationnel : mieux accompagner les patients dans le changement

La relation thérapeutique occupe une place centrale dans l'exercice du masseur-kinésithérapeute. Au-delà des techniques de soins, la capacité à accompagner les patients dans leurs changements de comportement représente un enjeu majeur de santé publique, notamment dans les pathologies chroniques, la prévention ou l'adhésion aux traitements.

C'est dans cette perspective que l'URPS MK Grand Est a proposé une formation dédiée à l'entretien motivationnel ; une par antécédent : Lorraine (Nancy) - Alsace (Colmar) et Champagne-Ardenne (Reims).

COMPLETED

COMPLETED

CONTACT US 

Cette approche de communication permet :

- d'améliorer l'écoute active ;
- de favoriser l'implication du patient dans sa prise en charge ;
- d'accompagner le changement sans jugement ni injonction ;
- de renforcer l'alliance thérapeutique.

L'entretien motivationnel apporte des outils concrets pour mieux comprendre les freins, les ambivalences et les motivations des patients. Il s'inscrit pleinement dans une prise en charge centrée sur le patient et dans une démarche de prévention et d'éducation à la santé.

Les retours des participants ont souligné l'intérêt immédiat de cette approche dans la pratique quotidienne, tant sur le plan relationnel que dans l'efficacité des accompagnements proposés.



## Accès direct pour les MK

*Expérimentation*

*Une opportunité unique pour renforcer l'accès aux  
soins et valoriser l'exercice coordonné des MK !*



Dans le cadre de la loi Rist II, une expérimentation nationale autorise pendant 5 ans, les MK adhérents à une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) à recevoir des patients sans prescription médicale. Le Grand Est fait partie des régions pilotes pour cette expérimentation : **uniquement les départements 54 et 68**. Pour rappel, l'accès direct est déjà possible dans les ESP, CDS, MSP, EHPAD et établissements sanitaires.

### QUELLES CONDITIONS POUR PARTICIPER ?

- ◆ Etre adhérent d'une CPTS dans le département sélectionné.
- ◆ Se déclarer à l'ARS via la plateforme "[Mes démarches simplifiées](#)".
- ◆ Fournir un justificatif d'adhésion ou de participation à la CPTS.
- ◆ Respecter les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- ◆ Sans diagnostic médical préalable → jusqu'à 8 séances maximum par patient.
- ◆ Avec diagnostic médical préalable → PEC classique avec l'Assurance Maladie.
- ◆ En cas de drapeau rouge → réorientation vers un médecin ou les services d'urgence.

### DURÉE ET SUIVI

- ◆ L'expérimentation durera jusqu'en 2030, avec un suivi chaque année.
- ◆ Un rapport final sera remis au Parlement pour décider d'une éventuelle généralisation.





## Nouveau zonage des MK : où en sommes-nous ?

Le travail de révision du zonage des masseurs-kinésithérapeutes est actuellement en cours au niveau régional. Cette démarche, menée en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, vise à actualiser la cartographie de l'offre de soins afin de mieux tenir compte des évolutions démographiques, des besoins de santé de la population et des réalités d'exercice sur les territoires.

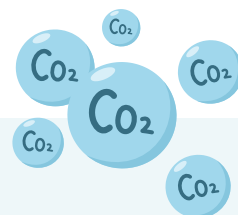
La publication du nouveau zonage est attendue **au cours du dernier trimestre 2026**.

Celui-ci constituera un outil essentiel pour accompagner les politiques d'accès aux soins et les dispositifs d'aides à l'installation ou au maintien de l'activité dans les zones identifiées comme prioritaires.

L'URPS MK Grand Est est pleinement mobilisée dans ces travaux aux côtés de l'ARS et des partenaires institutionnels. Nous veillons à porter la voix des masseurs-kinésithérapeutes libéraux et à défendre une analyse au plus près des réalités de terrain afin que ce futur zonage réponde efficacement aux enjeux d'accès aux soins de notre région.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce dossier et des évolutions à venir dès que de nouveaux éléments seront disponibles.

## Kiné CO2



Face au manque de données existantes sur l'empreinte carbone de l'exercice libéral, 10 URPS de masseurs-kinésithérapeutes, en partenariat avec Carbone 4, ont lancé **KinéCO<sub>2</sub>** : le premier projet national visant à mesurer et mieux comprendre l'empreinte carbone des cabinets de kinésithérapie libéraux.

Nous avons le plaisir de vous informer que les résultats intermédiaires de l'étude nationale KinéCO<sub>2</sub> sont désormais disponibles, tout comme l'outil de mesure de l'empreinte carbone spécialement conçu pour les cabinets libéraux.

Pour rappel, KinéCO<sub>2</sub> est un projet national expérimental dont l'objectif est d'identifier des leviers concrets de réduction de l'impact environnemental de notre exercice professionnel.

**Accédez dès à présent au calculateur carbone en ligne  
pour évaluer le bilan carbone de votre cabinet !**





La saison KinéGarde 2025-2026, qui s'est déroulée du 08 novembre 2025 au 08 mars 2026, s'est une nouvelle fois appuyée sur la mobilisation et l'implication des masseurs-kinésithérapeutes volontaires du Grand Est. Grâce à leur engagement, ce dispositif a permis d'assurer une continuité de prise en charge pour les patients nécessitant des soins urgents ou non programmés durant les week-ends et jours fériés. Au fil des années, KinéGarde s'est affirmé comme un service reconnu et apprécié, tant par les patients que par les partenaires institutionnels. Il contribue à améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire régional tout en valorisant le rôle essentiel des masseurs-kinésithérapeutes dans le parcours de soins ; aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

## Une activité suivie et évaluée

Comme chaque année, l'ensemble des données d'activité de la saison a fait l'objet d'un suivi rigoureux. Nombre d'astreintes réalisées, répartition territoriale, volume d'appels et d'interventions, typologie des prises en charge : ces indicateurs permettent d'évaluer l'efficacité du dispositif et d'en mesurer l'impact sur l'offre de soins régionale ; et ainsi pouvoir rendre des comptes à l'Agence Régionale de Santé (notre financeur).

L'ensemble des statistiques détaillées de la saison 2025-2026 (et des précédentes) est consultable directement sur notre site internet. Nous invitons tous les professionnels intéressés à les découvrir afin de mieux appréhender l'activité réalisée sur les différents territoires du Grand Est.

## Merci à tous les gardistes !

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à l'ensemble des MK d'astreinte qui se sont investis durant cette saison. Leur disponibilité, leur professionnalisme et leur sens du service public ont permis d'assurer le bon fonctionnement du dispositif sur l'ensemble du territoire. Cet engagement volontaire constitue la véritable force de KinéGarde. Grâce à chacun d'entre vous, des centaines de patients ont pu bénéficier d'une réponse adaptée à leurs besoins de soins, en évitant le passage aux urgences. Au nom de KinéGarde, merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire vivre ce dispositif et à renforcer, par leur action, la place des MK dans l'organisation des soins de proximité.



## Vers une nouvelle saison 2026-2027 ?

Prochainement, à la demande de l'ARS, notre dispositif KinéGarde sera amené à intégrer les Services d'Accès aux Soins (SAS) départementaux. Les modalités de cette intégration ne sont pas encore définies. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous disposerons de davantage de précisions.

À ce jour, l'URPS MK Grand Est est dans l'attente du retour de l'ARS concernant le financement du dispositif pour la prochaine saison. Ces échanges sont essentiels afin de garantir la pérennité de KinéGarde et de permettre la poursuite de cette organisation au bénéfice des patients et des professionnels.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à ce dossier et des modalités d'organisation de la future campagne dès que nous disposerons d'éléments définitifs.

# CPOM 2025-2027



Nous avons le plaisir de vous annoncer la signature officielle d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre notre URPS MK et l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Issu d'une collaboration étroite entre l'ARS Grand Est et l'URPS MK Grand Est, ce CPOM constitue à la fois le cadre et l'outil de référence, en définissant et en organisant les modalités de leur partenariat. Cette signature, actée par Mme Corinne Friche, Présidente de l'URPS MK Grand Est, et M. Mili Spahic, Directeur général adjoint de l'ARS Grand Est, marque une étape importante dans la reconnaissance et la structuration de notre action régionale.



Afin de vous apporter davantage de précisions sur le contenu de ce CPOM, plusieurs axes de travail ont été définis :

- Promouvoir l'implication des masseurs-kinésithérapeutes dans l'exercice coordonné, ainsi que le développement de l'accès direct au sein de ces structures, afin de favoriser une prise en charge rapide des patients, sans recours systématique aux urgences.
- Accompagner l'évolution du dispositif KinéGarde, en tenant compte des besoins d'accès aux soins de masso-kinésithérapie sur l'ensemble du territoire du Grand Est.
- Encourager les stages en zones très sous-dotées, en lien avec les trois IFMK du Grand Est, et mettre en place des mesures d'accompagnement spécifiques pour soutenir ces initiatives.
- Renforcer les actions de prévention, notamment par le dépistage de la BPCO, des troubles dermatologiques et de l'obésité infantile, en articulation avec la mission « Retrouve ton cap ».
- Favoriser la formation continue des MK, en soutenant la participation à des programmes tels que l'entretien motivationnel, la prévention du tabagisme, le RPIB, FAST ou encore la santé mentale.
- Encourager l'inscription des professionnels au dispositif Prescri'mouv.
- Diffuser les formations proposées par Grand Est Addictions (RPIB, sensibilisation à l'entretien motivationnel) et Promotion Santé Grand Est.
- Participer activement aux événements organisés par les CPTS, MSP et ESP, afin de promouvoir l'accès direct au sein des structures d'exercice coordonné et de présenter le dispositif Prescri'mouv aux masseurs-kinésithérapeutes.

*Cette signature marque une étape importante dans la reconnaissance et la structuration de notre action régionale.*



# CPOM 2025-2027

## Montage du projet

- Travail interne avec les élus
- Brainstorming des idées
- Saisies du projet en échanges constants avec l'ARS Grand Est
- Tâches réalisables
- Demande de financement
- Création de notre premier CPOM URPS MK GE/ARS



## Accord ARS et signatures

- Réunions de travail pour échanges concernant notre projet
- Accords de l'ARS
- Financements
- Rencontre pour signatures officielles avec nos équipes URPS / ARS

## Axe 1 - coordination

- Promouvoir l'implication des masseurs-kinésithérapeutes dans l'exercice coordonné
- Promouvoir l'accès direct en exercice coordonné



## Axe 2 - Accès aux soins

- Accompagner l'évolution de KinéGarde en tenant compte de l'accès aux soins
- Encourager les stages dans les zones très sous-dotées et prévoir des mesures d'accompagnement sur ces territoires

## Axe 3 - Prévention

- Permettre les dépistages de la BPCO, des troubles dermatologiques, de l'obésité infantile
- Promouvoir les formations entretien motivationnel, tabac, santé mentale
- Inciter les MK à s'inscrire dans le dispositif Prescri'mouv
- Promouvoir la vaccination



# Maison des URPS

3ème congrès

## Retour sur le Congrès de la Maison des URPS Grand Est : deux journées riches en échanges et en perspectives

Les 26 et 27 mars derniers à Reims, les professionnels de santé de la région se sont réunis à l'occasion du Congrès de la Maison des URPS Grand Est. Cet événement organisé sur 2 journées particulièrement dynamiques, a rassemblé les différentes URPS autour d'un objectif commun : renforcer la coordination, partager les expériences et construire collectivement l'avenir du système de santé régional.



Une première journée placée sous le signe du partage et de la réflexion

La première journée a été rythmée par des tables rondes consacrées à des thématiques clés telles que la santé environnementale et le lien ville/hôpital/ville en santé mentale. Elle a également été ponctuée d'interventions sous forme de pitches portés par différentes CPTS et MSP du territoire. Les échanges ont porté sur des enjeux majeurs comme l'accès aux soins, l'attractivité des territoires et les innovations organisationnelles, tout en mettant en lumière des initiatives concrètes déjà déployées sur le terrain.

Une deuxième journée tournée vers l'action et les collaborations

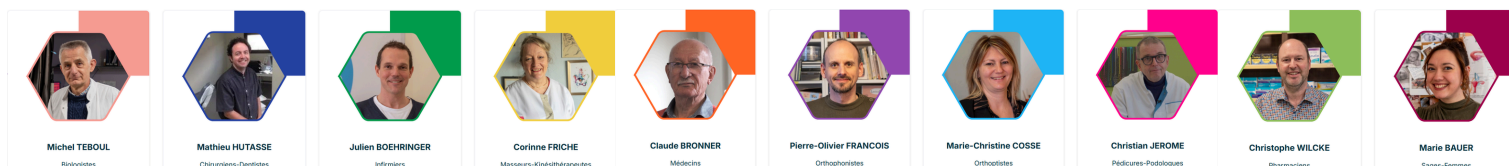
La seconde journée s'est inscrite dans une approche plus opérationnelle, avec un séminaire inter URPS collaboratif favorisant la co-construction de pistes d'actions concrètes. Ces temps de travail ont permis de renforcer les liens entre les URPS et de faire émerger des projets transversaux au service des patients comme des professionnels.

Au-delà des échanges, ces 2 journées ont confirmé la volonté commune de poursuivre une dynamique de coopération entre les URPS du Grand Est. La Maison des URPS s'affirme ainsi comme un espace de dialogue, d'innovation et de structuration au service d'un système de santé plus coordonné et plus efficient.

Un grand merci à l'ensemble des participants, intervenants et organisateurs pour leur engagement et leur contribution à la réussite de cet événement.

🔍 [www.maison-urps-grandest.fr](http://www.maison-urps-grandest.fr) ✕

## Focus sur les 10 représentants URPS du Grand Est :



Michel TEBOUL

Biologistes

Mathieu HUTASSE

Chirurgiens-Dentistes

Julien BOEHRINGER

Infirmiers

Corinne FRICHE

Massseurs-Kinésithérapeutes

Claude BRONNER

Médecins

Pierre-Olivier FRANCOIS

Orthophonistes

Marie-Christine COSSE

Orthoptistes

Christian JEROME

Pédiatres-Podologues

Christophe WILCKE

Pharmaciens

Marie BAUER

Sages-Femmes

# Partenariat SPS

La Maison des Soignants, une initiative de l'association  
Soins aux Professionnels de la Santé (SPS)

## La Maison des Soignants

L'association SPS a lancé son nouveau site : <https://lamaisondessoignants.fr>.  
Un espace de mieux-être en ligne, pensé pour les soignants et les étudiants en santé, à travers deux grands axes :

- Vous aider avec notre dispositif d'accompagnement psychologique (psychologues disponibles 24h/24, 7j/7 sur notre plateforme d'écoute, consultations physiques, unités de soins dédiées) et des groupes de parole.
- Vous ressourcer avec des ateliers de sensibilisation au mieux-être et de prévention (JADES et eJADES), des formations sur les risques- psychosociaux et des ressources pédagogiques (fiches pratiques, livres, autotests ...).



## En pratique

En tant qu'adhérent de l'inter-URPS Grand Est vous avez accès à l'ensemble des services de La Maison des Soignants : ceux en accès libre pour tous et ceux réservés à nos partenaires.

Il vous suffit de vous inscrire sur le site La Maison des Soignants

1. Remplir tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription « Votre structure est partenaire ! » :
  - a. Dans le champ « Organisme » inscrire : Maison des URPS GE – URPS MK
  - b. Sélectionner « Association » dans la liste déroulante « Catégorie organisme »
  - c. Entrer le Code partenaire : **UPTOIC4K**
  - d. Créer (et confirmer) un mot de passe
2. Une fois votre compte créé, accéder au site via l'onglet « MON ESPACE » en entrant votre mot de passe personnel.

## L'annuaire en ligne

Cet outil va bien au-delà d'un simple répertoire :

- Adaptabilité aux spécificités des MK : Chaque professionnel peut renseigner des informations précises sur ses spécialités (pédiatrie, rééducation respiratoire, neurologie, etc), et ses équipements spécifiques.
- Mise à jour en temps réel : Les MK peuvent actualiser leurs informations en toute autonomie pour garantir une visibilité optimale. Les mises à jour se font toutes les nuits.
- Recherche simplifiée pour les patients : Les filtres intégrés permettent aux patients de trouver rapidement un praticien selon leurs besoins spécifiques (localisation, spécialités, accessibilité, etc).



Flashez le QR-Code ci-contre pour  
consulter l'annuaire et/ou mettre  
à jour votre fiche ! 



## Comment rejoindre l'annuaire ?

L'inscription est **gratuite** et ouverte à tous les MK libéraux du Grand Est. Il suffit de se rendre sur notre site internet : [www.urpsmk.fr](http://www.urpsmk.fr) rubrique Annuaire, et de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Cet annuaire n'est pas seulement destiné aux patients. Il permet aussi aux MK de se connecter entre eux pour des remplacements, des collaborations ou des partages d'informations sur des techniques spécifiques.

Rejoignez nous dès aujourd'hui et contribuez à faire de cet annuaire une **ressource incontournable** pour tous les acteurs de la santé en région Grand Est !



# Bel été à toutes et à tous ! ☀️

Au fil de ce premier semestre 2026, l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Grand Est a poursuivi ses actions en faveur de la profession : accompagnement des projets de santé, représentation des masseurs-kinésithérapeutes libéraux auprès des instances régionales, développement de la prévention, soutien à l'exercice coordonné et promotion de l'innovation en santé.

Nous remercions l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes libéraux du Grand Est pour leur implication quotidienne au service des patients et des territoires.  
Votre engagement contribue chaque jour à garantir une offre de soins de qualité, accessible et adaptée aux besoins de la population.

Rendez-vous en décembre 2026 : la prochaine édition de votre bulletin d'information paraîtra en décembre 2026.  
D'ici là, retrouvez l'actualité de l'URPS MK Grand Est, les événements régionaux et ainsi que tous nos webinaires en replay sur notre site internet : [www.urpsmk.fr](http://www.urpsmk.fr)



## Contactez-nous !



**Les salariées, Charline et Léa  
vous répondront et vous  
dirigeront si besoin.**



09 72 62 68 87



[secretariat@urpsmk.fr](mailto:secretariat@urpsmk.fr)



[www.urpsmk.fr](http://www.urpsmk.fr)

